



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2021

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 10 h 30..... : 17
Nombre de conseillers votants à 10 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur VALLÉE, Premier Adjoint

❖ Réunion du Conseil Municipal à Huis Clos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de tenir la séance dudit conseil à **huis clos**.

❖ Décès de Monsieur Christian GIRARD, conseiller municipal – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, en application de l'article L 270 du Code Electoral

La trentième membre de la liste « Saint-Cyr notre cœur, notre force » conduite par Monsieur BRIAND aux élections municipales de mars 2020, et venant immédiatement après le dernier élu de cette liste est Madame Céline EVEN.

En conséquence, Madame Céline EVEN-THIÉBLEMONT est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Elle remplacera Monsieur Christian GIRARD dans les commissions suivantes :

- Commission Intercommunalité – Affaires Générales - Finances – Ressources Humaines – Sécurité Publique – Systèmes d'information
- Commission Consultative des Services Publics Locaux en tant que déléguée titulaire
- Commission d'appel d'offres en tant que déléguée suppléante.

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Céline EVEN-THIÉBLEMONT en tant que secrétaire de séance.



❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 12 mars 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 12 mars 2021.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense (alinéa 26)
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour tout dossier dont la création de surface de plancher est inférieure ou égale à 500 m² ou pour tout dossier dont le montant est inférieur ou égal à 600 K€ (alinéa 27).

Dans le cadre de cette délégation, **vingt-sept décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISIONS N° 1 à 21 DU 6 AVRIL 2021
Exécutoires le 15 avril 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières



LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 6 avril 2021 exécutoires le 15 avril 2021)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
1	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 33	400,00 €
2	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 6	400,00 €
3	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 15	400,00 €
4	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 42	400,00 €
5	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 6 – Emplacement n°73	400,00 €
6	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 9 – Emplacement 27	400,00 €
7	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 10 – Emplacement 21	200,00 €
8	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 13 – Emplacement 39	200,00 €
9	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 13 – Case n° 46	200,00 €
10	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 16 – Emplacement 19	200,00 €
11	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 19 – Emplacement 48	400,00 €
12	06.02.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 29	400,00 €
13	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 27	400,00 €
14	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 23 – Emplacement 7	200,00 €
15	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 23 – Emplacement 25	400,00 €
16	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 7	400,00 €
17	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement n°8	400,00 €
18	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 9	400,00 €
19	06.04.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 27 – Emplacement 11	200,00 €
20	06.04.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 36 – Emplacement 1	400,00 €
21	06.04.21	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de la République Tour 4 – Niveau 1 – Case n° 57	366,00 €



DECISION N° 22 DU 14 AVRIL 2021
Exécutoire le 16 avril 2021

DIRECTION DES FINANCES

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Demande d'aide financière dans le cadre de la construction d'une maison de quartier

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Travaux	1 514 240,00 €	Emprunt/autofinancement	332 310,00 €
		FEDER	241 750,00 €
		F2D	171 050,00 €
		CRST	454 272,00 €
		DSIL	179 258,00 €
		CAF	135 600,00 €
TOTAL GENERAL	1 514 240,00 €		1 514 240,00 €

DECISION N° 23 DU 15 AVRIL 2021
Exécutoire le 16 avril 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Cimetières communaux

Modification des tarifs

Les tarifs relatifs aux cimetières communaux sont modifiés comme suit et applicables à compter du 1^{er} mai 2021.

Concession :

. quinzenaire..... 275,00 €
. trentenaire..... 550,00 €

Columbarium :

. quinzenaire..... 450,00 €
. trentenaire..... 900,00 €

Dispersion..... gratuité

Vente de caveaux existants.....430,00 €

Droit journalier d'occupation du caveau provisoire :

. par jour..... 3,00 €

Droits d'exhumation :

. dans une concession NEANT
. dans un terrain commun «



DECISION N° 24 DU 21 AVRIL 2021
Exécutoire le 26 avril 2021

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Acquisition de livres imprimés pour la bibliothèque municipale
Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

L'estimation financière globale de ces achats s'élève à la somme de 15 290,00 € H.T.
La ville demande une aide financière la plus élevée possible.

DECISION N° 25 DU 26 AVRIL 2021
Exécutoire le 30 avril 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République
Désignation d'un occupant : Mme Marie-Agnès KREBS – Prolongation avec effet au 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
Perception d'une redevance mensuelle de 650,00 €.

DECISION N° 26 DU 3 MAI 2021
Exécutoire le 7 mai 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Autorisation d'occupation des sols
Permis de démolir – 174-176 boulevard Charles de Gaulle

DECISION N° 27 DU 7 MAI 2021
Exécutoire le 10 mai 2021

DIRECTION DE LA JEUNESSE

Opération « Critérium du jeune conducteur 2021 »
Demande d'aide financière auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière et auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds d'Animation Locale.

L'estimation financière globale de cette manifestation est de 4 990,00 € HT.
Le plan de financement s'établit comme suit :

- Dépenses estimées..... 4 990,00 € HT soit 5 988,00 euros TTC
- Recettes estimées :
- CD37.....1 000,00 €
- PDASR2 395,00 €
- Fiscalité.....2 593,00 €

❖ **Finances – Budget Primitif 2021 – Budget annexe Cœur de Ville 2 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget annexe Cœur de Ville 2 de la commune qui est arrêté pour l'année 2021 à la somme de 2 180 010,00 €.

❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 9 avril et le 6 mai 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 25 mai 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 25 mai 2021.

❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance pour les mois de janvier à mars 2021**

Monsieur BOIGARD souligne une hausse des faits au mois de février suivie d'une forte baisse au mois de mars qui revient à hauteur du mois de janvier. Il note que la ville de Saint-Cyr-sur-Loire, par rapport à l'ensemble de l'agglomération, se situe dans les villes plutôt « tranquilles ».

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Désigne Monsieur Benjamin GIRARD comme représentant titulaire au sein de la CLECT,
- 2) Désigne Monsieur Patrice VALLÉE comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information du jeudi 6 mai 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Sports**

❖ Culture – Création d'une catégorie tarifaire pour les spectacles organisés par la Ville au Castelet de Marionnettes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création d'une nouvelle catégorie tarifaire : droit d'entrée unique pour spectacle organisé par la commune au Castelet de marionnettes,
- 2) Précise que le tarif sera pris par décision du Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Culture – Bibliothèque Municipale George Sand – Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale du Livre et de la Lecture Publique pour le portail commun de ressources numériques Nom@de au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ Vie Sportive – Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en Charge du Sport (ANDES)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire à adhérer à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 4 mai 2021

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances

- ❖ **Enseignement – Demande de subvention du Centre de Formation d'apprentis de la Chambre des Métiers de l'Artisanat des Côtes d'Armor pour l'accueil d'une jeune Saint-Cyrienne**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention au Centre de Formation d'apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor implanté à Ploufragan,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 80,00 €.

- ❖ **Petite Enfance – Ouverture de la maison d'assistantes maternelles « Ô Jardin de Capucine » 21 rue Edouard Manet – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Ô Jardin de Capucine »,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 7 500,00 €.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 5 mai 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCES - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs : Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances et Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres
Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement, à l'Embellissement de la Ville et aux Moyens Techniques



❖ **ZAC Ménardière–Lande–Pinauderie**

A – Désaffectation et déclassement de la rue de la Pinauderie existante

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte de la désaffectation de la portion délaissée de la rue de la Pinauderie dévoyée,
- 2) Constate son déclassement dans le domaine privé de la Commune, sans enquête publique, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie qui ne fait l'objet que d'un déplacement de l'axe de la voirie au Nord du tracé initial,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

B – Aménagement des extérieurs de la maison de quartier – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres et choix des attributaires – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature des marchés

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres et attribue les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n° 2 – Mise en œuvre éclairage extérieur : CEGELEC VAL DE LOIRE, 103 avenue du Danemark, 37075 TOURS CEDEX 2 pour un montant de 150 000,00 € HT,

Lot n° 3 – Aménagements paysagers et espaces verts : ID VERDE, 57 rue des Coudrières, 37250 VEIGNÉ pour un montant de 83 400,00 € HT,

Lot n° 4 – Arrosage : NEPTUNE ARROSAGE, 3 rue de Réamur, 44100 NANTES pour un montant de 29 968,80 € HT,

Lot n° 5 – Démolition : HENOT TP, ZA Les Perchées, 37230 TRUYES pour un montant de 25 700,00 € HT.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés avec les attributaires désignés par le Conseil Municipal.

❖ **Cession foncière – OAP des Epinettes – Cessions des parcelles bâties et non bâties 7 – 11 rue de la Lande et 27 rue de la Ménardière cadastrées section AP n° 17, 19, 21 et 339 au profit d'ATARAXIA ou tout substitué – Autorisation de dépôt du permis de construire – Régularisation de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder les parcelles bâties et non-bâties, classées dans son domaine privé, cadastrées section AP n°17 (1104 m²), 19 (254m²), 21 (1097 m²) et 339 (293m²), situées 7, 11 rue de la Lande et 27 rue de la Ménardière au profit de la société ATARAXIA PROMOTION, ou toute personne qui pourrait s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu moyennant le prix de 688 500,00 € HT,



- 3) Autorise la régularisation d'une convention sous seing privé fixant l'engagement de construire d'ATARAXIA PROMOTION,
- 4) Autorise la société ATARAXIA PROMOTION ou tout substitué à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires au programme immobilier envisagé sur le foncier appartenant à la Ville,
- 5) Autorise la régularisation de la convention de rétrocession tripartite avec TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE des VRD et espaces verts,
- 6) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le foncier dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 7) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 8) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété, et toute convention en rapport avec le programme immobilier envisagé,
- 9) Autorise la société ATARAXIA ou toute autre société s'y substituant à déposer toutes autorisations d'urbanisme nécessaires audit programme sur les biens ci-dessus énoncés,
- 10) Précise que la recette sera portée au budget communal – chapitre 77 article 775,
- 11) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Acquisition foncière – Périmètre d'études n° 6 – Cœur de Ville 2 – Acquisition des parcelles bâties cadastrées section AS n° 863, 865 et 888 sise 44-46 avenue de la République appartenant au Crédit Mutuel suivant offre du 21 avril 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de répondre favorablement à l'offre du Crédit Mutuel et par conséquent d'acquérir les parcelles bâties, cadastrées section AS n° 863 (65 m²), 865 (257 m²) et 888 (131 m²), sises 44-46 avenue de la République,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant le prix de 700 000,00 € net vendeur,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous compromis de vente, actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



- ❖ **Cession foncière – 16-20 rue Pierre de Coubertin – Cession de la parcelle cadastrée section BO n° 692 (issue de la parcelle BO n° 662) au profit de M. DEBRAUWER ou toute autre société s’y substituant – Abrogation de la délibération du 21 septembre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Abroge la délibération municipale en date du 21 septembre 2020, exécutoire le 28 septembre 2020, qui avait autorisé la cession par la Commune du terrain situé 16-20 rue Pierre de Coubertin, cadastré BO n° 692 (2.531m²), issu de la parcelle BO n° 662, au profit de Monsieur DEBRAUWER ou toute personne morale pouvant s’y substituer.

- ❖ **Travaux de réhabilitation de l’ancien Hôtel de Ville – MAPA II – Travaux – Modifications en cours d’exécution n° 4 aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d’exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Examine les modifications en cours d’exécution et autorise la conclusion de ces dernières,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d’exécution avec les entreprises attributaires des marchés, à savoir :

Lots et entreprises	Dernières modifications en cours d’exécution avant réception de travaux	Montant en € HT de la modification en cours d’exécution avant réception de travaux	Montant initial du marché en € HT	Montant des marchés après toutes les modifications en cours d’exécution en € HT % d’augmentation
Lot 1 CAZY GUILLAUME	Fourniture pose d’un arceau dans le garage au niveau du compteur d’eau - démolition de dallage dans la future cave, compris mise en place de gravillon.	+ 1 187,29 € HT	216 000,00 € HT	271 476,56 € HT Soit + 25,6835 %
Lot 6 BELLET	Plus et moins-values pour les parquets, les trappes, pour modification de l’escalier et de la main courante escalier de la mezzanine fourniture et pose de trappes supplémentaires	+ 32 053,00 € HT	231 048,74 € HT	266 178,74 € HT Soit + 15, 2045 %
Lot 7 TOLGA	Réalisation d’une contre cloison pour encoffrement des réseaux d’arrivée d’eau et l’arrivée principale de l’alimentation électrique. Fourniture et pose d’une trappe de visite invisible.	+ 602,09 € HT	180 292,82 € HT	229 673,87 € HT Soit + 27,3893 %



Lot 8 IFP MORAIS	Plus-value pour habillage plafond en mélaminé blanc	+ 310,00 € HT	46 376,50 € HT	45 848,96 € HT Soit - 1,1375 %
Lot 9 SNEV	Plus-value pour encastrement, fourniture de cornière inox et pais de propreté de type EMCO avec logo	+ 786,40 € HT	94 000,00 € HT	126 192,47 € HT Soit + 34,2473 %
Lot 10 CHUDEAU	Plus et moins-value pour travaux de peinture. Plus et moins-value pour entoilage de murs, raccords divers de peinture sur les radiateurs et modification de teinte dans salle.	5 801,94 € HT en moins-value + 13 016,23 € Soit au total une plus-value de 7 214,29 € HT	117 785,53 € HT	117 203,16 € HT Soit - 0,4944 %
Lot 14 CCER	Moins-value pour des appareillages sanitaires	132,87 € HT en moins-value	59 933,20 € HT	92 261,14 € HT Soit + 53.9399 %

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 10 mai 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Moyens Techniques – Maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux – Appel d'offres ouvert – Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Déclare sans suite pour motif d'intérêt général - motif technique, selon l'article R.2185-1 et R.2385-1 du Code de la Commande publique, la consultation relative à la maintenance des installations thermiques, de ventilation et climatisation des bâtiments communaux.

❖ **Bâtiments communaux - Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux P1-P2-P3 avec intéressement aux économies d'énergie - Modification en cours d'exécution - Prolongation du délai d'exécution du marché - Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Prolonge le délai d'exécution du marché 2013-01 du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 pour permettre de relancer une nouvelle consultation,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et signer cette prolongation avec la société attributaire du marché 2013-01.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,**

Patrice VALLÉE.